

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 07932
Numéro SIREN : 509 600 193
Nom ou dénomination : ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2022 sous le numéro de dépôt 25172

ASSU 2000 PARTICIPATIONS

Société par Actions Simplifiée au capital de 130.259.197 Euros
Siège social : 42, Avenue de Bobigny 93130 NOISY LE SEC
RCS BOBIGNY 509 600 193

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 AOÛT 2022

TROISIEME RESOLUTION

Remplacement de M. David GUYONNET dans ses fonctions de Président de la Société par M. Michael HÖRR

La Collectivité des Associés,

Connaissance prise des projets de résolutions supplémentaires transmis par l'associée AMAPOLA,

Connaissance prise de la lettre de démission de M. David GUYONNET de ses fonctions de président, accepte cette démission et le remercie pour les services rendus à la société tout au long de son mandat et décide de nommer pour le remplacer

Monsieur Michael HÖRR,
né le 9 septembre 1964 à Hausach/Allemagne,
de nationalité allemande,
demeurant 10 rue Danton 75006 Paris

en qualité de nouveau Président de la Société à compter de ce jour et pour une durée d'un an reconductible.

Monsieur Michael HÖRR a fait savoir qu'il acceptait le mandat de Président de la Société s'il venait à lui être confié et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts de la Société pour l'exercer.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE

CINQUIEME RESOLUTION

Nomination de M. David GUYONNET en qualité de Directeur Général

La Collectivité des Associés,

Connaissance prise des projets de résolutions supplémentaires transmis par l'associée AMAPOLA,

Connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur David GUYONNET de ses fonctions de Président de la Société, par laquelle il a fait savoir qu'il acceptait un mandat de Directeur Général de la Société s'il venait à lui être confié et qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts de la Société pour l'exercer,

Sur proposition du nouveau Président Michael HÖRR, la Collectivité des Associés :

Décide de nommer

Monsieur David GUYONNET,
7 mai 1970 à Guéret 23000
de nationalité française,
demeurant 68 rue de Gravilliers 75003 Paris,

en qualité de Directeur Général de la Société spécifiquement chargé de la direction assurantielle et technique du Groupe à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE.

SEPTIEME RESOLUTION

Nomination de M. Amir MESSADI en tant que Directeur Général

La Collectivité des Associés,

Connaissance prise des projets de résolutions supplémentaires transmis par l'associée AMAPOLA,

Conformément aux dispositions de l'article 12.2 des statuts, et sur proposition du Président,

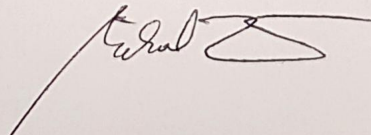
Décide de nommer en tant que Directeur Général de la Société spécifiquement chargé de la direction des opérations et des fonctions support du Groupe :

Monsieur Amir MESSADI,
né le 31 octobre 1979 à PARIS (75019),
de nationalité française,
demeurant 18 rue Boucry 75018 Paris.

Monsieur Amir MESSADI a par avance fait savoir qu'il acceptait le mandat de Directeur Général s'il venait à lui être confié et n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité de nature à l'empêcher de l'exercer.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE.

Adopté conforme par la Présidence

 18/08/2022